

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att. de Mme K. JANSSENS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 55B/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2374 /s.546
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue du Bailli 7/7A. Transformation et division d'une maison unifamiliale avec rez-de-chaussée commercial. Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme C. Lheureux)

En réponse à votre demande du 13 novembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 novembre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 décembre 2013.

La demande concerne une maison unifamiliale qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel Tassel, sis rue P.E. Janson, 6. Les travaux prévoient notamment l'aménagement d'une nouvelle entrée privative avec châssis et porte en bois, la pose d'une enseigne sur le haut de la vitrine et peinture aux étages. Les deux velux existants en toiture avant seraient agrandis. A l'arrière, le projet prévoit l'ajout de terrasses et la rehausse d'une partie de la toiture de l'extension du premier étage.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées en façade avant constitueraient une amélioration de la situation existante. La CRMS demande toutefois de veiller à la mise en œuvre de matériaux de qualité pour retrouver l'homogénéité de cette façade néoclassique et au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).